

Ministry of Education

Minister

315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8**Ministère de l'Éducation**

Ministre

315, rue Front Ouest
Toronto ON M7A 0B8

Bonjour,

Nous savons que l'apprentissage en personne est essentiel à la santé mentale, au bien-être et à la réussite scolaire des élèves de l'Ontario. Alors que nous relevons le défi que représente le variant Omicron, nous nous appuyons sur le plan prudent et inédit de l'Ontario pour protéger l'apprentissage en personne.

Les élèves et les enfants de l'Ontario ont bénéficié d'efforts continus pour protéger les écoles et les services de garde, notamment le port de masques de haute qualité, un meilleur nettoyage et des améliorations de la ventilation de l'air dans chaque école – avec le déploiement de plus de 70 000 unités de filtres HEPA et autres dispositifs de ventilation. En décembre 2021, l'Ontario a remis aux élèves un total de 11 millions de tests antigéniques rapides à faire à la maison en tant que mesure de protection contre la propagation de la COVID-19 et pour favoriser le retour à l'apprentissage en personne en 2022. Depuis les vacances d'hiver, nous avons distribué des millions de tests antigéniques rapides supplémentaires aux élèves ainsi qu'au personnel des écoles financées par les fonds publics, et, au cours des semaines à venir, chaque élève pourra rapporter à la maison deux tests antigéniques rapides.

Nous ne tenons rien pour acquis. La santé et la sécurité dans les écoles et les services de garde d'enfants demeurent une priorité absolue et nous continuons à surveiller la situation pour nous assurer que toutes les précautions sont prises pour protéger les enfants, les élèves et le personnel et pour garder les écoles et les services de garde d'enfants aussi sécuritaires que possible.

Pour protéger davantage les écoles, le gouvernement de l'Ontario fournira des tests antigéniques rapides aux élèves et au personnel des écoles élémentaires et secondaires financées par les fonds publics, ainsi qu'aux enfants et au personnel des services de garde d'enfants. Plus de 3,9 millions de tests antigéniques rapides seront livrés aux conseils scolaires cette semaine, et d'autres le seront la semaine prochaine. L'utilisation de ces tests est réservée aux personnes symptomatiques, qui devront faire deux tests rapides à un intervalle de 24 heures. Si le résultat des deux tests est négatif et que leurs symptômes s'améliorent depuis 24 heures, elles pourront retourner en classe. L'outil de dépistage pour les écoles et les services de garde d'enfants contient des renseignements détaillés. Nous demandons à tous les élèves et membres du personnel de faire le dépistage des symptômes tous les jours et de suivre les directives de l'outil de dépistage.

Par ailleurs, les écoles de l'Ontario bénéficient de taux de vaccination élevés. Nous remercions les élèves, les parents et le personnel qui contribuent à assurer la sécurité maximale de nos écoles et de nos services de garde d'enfants en se faisant vacciner. Grâce à l'organisation de 400 cliniques en milieu scolaire jusqu'à présent, l'Ontario affiche l'un des taux de vaccination les plus élevés au Canada. Plus de 86,5 % des jeunes âgés de

12 à 17 ans ont reçu une première dose du vaccin contre la COVID-19 et près de 83 % ont reçu une deuxième dose, tandis que 50,1 % des enfants ontariens âgés de 5 à 11 ans ont reçu leur première dose du vaccin contre la COVID-19. Des cliniques en milieu scolaire sont également organisées lorsque les élèves retournent à l'apprentissage en personne afin de fournir des points d'accès supplémentaires pour les élèves et les familles, y compris des cliniques ciblées qui auront lieu pendant les heures d'enseignement dans des écoles sélectionnées par les bureaux de santé publique (BSP) locaux et les conseils scolaires. Pour ces écoles spécifiques, les parents recevront dans les prochains jours un formulaire qui leur offrira la possibilité d'accorder aux bureaux de santé publique, de manière sûre et conviviale, la permission de vacciner leur enfant dans une clinique de vaccination en milieu scolaire. Ces cliniques s'ajoutent aux nombreuses options offertes aux familles, notamment par les cliniques de vaccination de masse, les pharmacies et les soins primaires.

Nous encourageons toutes les personnes qui sont admissibles à la vaccination ou à une dose de rappel à se faire vacciner afin de protéger davantage les élèves, car c'est le meilleur moyen de garder les écoles ouvertes et aussi sécuritaires que possible. Il est naturel de se poser des questions sur la vaccination. Les parents ou les tuteurs et tuteurs qui ont des questions peuvent contacter le [service de consultation sur le vaccin contre la COVID-19](https://www.sickkids.ca/vaccineconsult) de l'hôpital SickKids à l'adresse www.sickkids.ca/vaccineconsult, ou en composant le 1 888 304-6558 pour prendre rendez-vous pour une consultation. Le service de consultation est disponible en plusieurs langues, grâce à l'interprétation linguistique par téléphone. Les parents et les fournisseurs de soins peuvent également contacter l'InfoCentre provincial pour la vaccination en composant le 1 833 943-3900 pour recevoir de plus amples renseignements de la part d'un spécialiste de la santé.

En réponse au variant Omicron extrêmement transmissible, l'Ontario adopte des mesures de santé et de sécurité supplémentaires afin de créer d'autres couches de protection pour que les écoles soient aussi sécuritaires que possible afin que l'apprentissage en personne puisse s'y poursuivre, car il est essentiel à la santé mentale positive et à la réussite scolaire des élèves.

Voici quelques-unes de ces mesures :

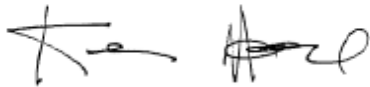
- Mettre à jour l'outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants en prévision de la rentrée scolaire de janvier 2022, et demander aux élèves, aux parents, aux tuteurs et tuteurs et au personnel de faire un dépistage et un suivi rigoureux des symptômes
- Fournir des trousse de dépistage par test antigénique rapide au personnel et aux élèves qu'ils utiliseront lorsqu'ils seront symptomatiques
- Fournir des masques N95 sans test d'ajustement au personnel des écoles et des services de garde agréés comme option facultative aux masques médicaux/chirurgicaux, et mettre à disposition des élèves et des enfants, gratuitement, un approvisionnement supplémentaire de masques en tissu à trois épaisseurs de haute qualité, dont le port est vivement encouragé
- Déployer 3 000 unités supplémentaires de filtres HEPA autonomes dans les conseils scolaires, en plus des 70 000 unités de filtres HEPA et autres dispositifs de ventilation déjà en place dans les écoles

- Inspecter et améliorer tous les systèmes de ventilation mécanique en ayant recours à des filtres de la meilleure qualité possible, et apporter des améliorations pour optimiser la qualité et la circulation de l'air
- Autoriser de façon temporaire uniquement les sports d'intérieur à faible contact et les activités parascolaires à faible intensité
- Financer l'embauche prévue de plus de 2 000 employés, au moyen d'une allocation de 304 millions de dollars pour le deuxième semestre, qui comprend des enseignantes et des enseignants et des concierges supplémentaires
- Mettre en œuvre des exigences plus strictes en matière de regroupement en cohortes lors du déjeuner et des récréations, et adopter des exigences élevées en matière de nettoyage dans toutes les écoles
- Ouvrir et soutenir des cliniques de vaccination supplémentaires auxquelles le personnel des secteurs de l'éducation et de la garde d'enfants à un accès plus rapide

En travaillant ensemble, nous pouvons aider les élèves de l'Ontario à poursuivre avec succès l'apprentissage en personne cet hiver.

Nous vous invitons à passer en revue quelques rappels importants ou à consulter le [site Web](#) de l'Ontario pour en savoir plus sur la COVID-19.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dr Kieran Moore
Médecin hygiéniste en chef



Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation

Informations importantes pour les parents et les tuteurs et tuteurs

Si vous présentez des symptômes de la COVID-19

Les personnes vaccinées, ainsi que les enfants de moins de 12 ans qui présentent des symptômes de la COVID-19 devront s'isoler pendant cinq jours après l'apparition des symptômes. Ces personnes peuvent sortir de l'isolement après cinq jours si leurs symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures et si toutes les mesures de santé publique et de sécurité, telles que le port du masque et la distanciation physique, sont respectées.

Les personnes non vaccinées, partiellement vaccinées ou immunodéprimées devront s'isoler pendant 10 jours.

Tous les contacts familiaux doivent également s'isoler pendant la même durée que la personne présentant des symptômes, quel que soit leur statut vaccinal. Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous devriez également envisager d'informer les contacts proches, outre vos contacts familiaux.

Si vous avez des inquiétudes au sujet de vos symptômes, communiquez avec votre médecin, votre fournisseuse ou fournisseur de soins de santé ou Télésanté Ontario pour obtenir plus d'information et des conseils. Si vous présentez des symptômes graves nécessitant des soins médicaux, comme un essoufflement ou une douleur thoracique, composez le 911.

Si vous ne présentez pas de symptômes de la COVID-19 mais que vous vous sentez mal, isolez-vous jusqu'à ce que vos symptômes s'améliorent pendant au moins 24 heures.

Si vous avez été exposé à une personne dont le test de dépistage de la COVID-19 était positif

Si vous êtes entièrement vacciné, que vous ne présentez aucun symptôme et que vous ne vivez pas avec la personne positive, il vous est conseillé :

- d'effectuer [une autosurveillance des symptômes](#) pendant les 10 jours qui suivent votre dernière interaction avec la personne positive
- de maintenir le port du masque, la distanciation physique et le respect de toutes les autres mesures de santé publique si vous quittez votre domicile
- de ne pas vous rendre dans des endroits à haut risque ou chez des personnes qui pourraient être plus exposées à la maladie (par exemple, des personnes âgées) pendant les 10 jours suivant votre dernière exposition

Si vous n'êtes pas complètement vacciné ou si vous êtes immunodéprimé, vous devez vous isoler immédiatement pendant les 10 jours (ou pendant 5 jours si vous êtes âgé de moins de 12 ans et que vous n'êtes pas immunodéprimé) suivant votre dernier contact.

Quel que soit votre statut vaccinal ou votre âge, si vous vivez avec une personne positive, vous devez vous isoler pendant la durée de sa période d'isolement.

Si vous vivez, travaillez, fréquentez, faites du bénévolat ou avez été admis dans un établissement de soins de santé à haut risque, vous devez en informer votre employeur et vous ne devez pas vous rendre dans l'établissement à haut risque pendant les 10 jours

suivant votre dernière exposition ou l'apparition des symptômes, ou depuis la date du diagnostic. Pour garantir des effectifs suffisants, les travailleuses et travailleurs de ces établissements auront la possibilité de retourner au travail plus tôt le septième jour de leur isolement avec un test PCR négatif, ou deux tests antigéniques rapides négatifs les sixième et septième jours. Si vous vivez dans un milieu à haut risque, vous devez vous isoler, quel que soit votre statut vaccinal.

Si vous avez reçu des résultats positifs à un test de dépistage de la COVID-19 (PCR ou antigénique) au cours des 90 derniers jours, effectué le 20 décembre 2021 ou par la suite, et que vous êtes asymptomatique, vous n'avez pas besoin de vous auto-isoler en tant que contact proche ou contact familial, et vous pouvez continuer à travailler, à être présent ou à faire du bénévolat dans un établissement de soins de santé à très haut risque.

Si vous avez la COVID-19 suite à un résultat de test positif

Si vous obtenez un résultat positif à un test PCR, à un test moléculaire rapide ou à un test antigénique rapide et que vous êtes entièrement vacciné ou âgé de moins de 12 ans (et que vous n'êtes pas immunodéprimé), vous devez vous isoler pendant cinq jours à compter de l'obtention du résultat positif si vous n'avez pas de symptômes ou pendant cinq jours à compter de l'apparition des symptômes et jusqu'à ce qu'ils s'améliorent pendant 24 heures (ou 48 heures s'il y a présence de symptômes gastro-intestinaux), sans que vous ayez de la fièvre.

Si vous êtes partiellement vacciné, non vacciné ou immunodéprimé, vous devez vous isoler pendant 10 jours à compter de l'apparition des symptômes ou de la date du test (selon ce qui arrive en premier) et jusqu'à ce que vos symptômes s'améliorent pendant 24 heures (ou 48 heures s'il y a présence de symptômes gastro-intestinaux), sans que vous ayez de la fièvre.

En outre, les contacts familiaux des personnes dont le test est positif doivent également s'isoler pendant cette période. Les personnes doivent s'isoler quel que soit leur statut vaccinal.

Vous devez également informer vos contacts proches. Un contact proche est une personne avec laquelle vous vous êtes trouvé à moins de deux mètres sans équipement de protection individuelle, pendant au moins 15 minutes, ou plusieurs fois moins longtemps, dans les 48 heures précédant l'apparition de vos symptômes ou l'obtention d'un résultat positif au test de dépistage, selon ce qui arrive en premier.

Comment accéder aux ressources pendant l'isolement

Si vous avez besoin d'aide pendant votre isolement, consultez le site [COVID-19 : Soutien aux personnes](#). Les personnes peuvent également contacter leur bureau de santé publique pour obtenir de nombreux soutiens en cas d'isolement, notamment :

- L'utilisation des installations d'isolement
- L'orientation vers des soutiens et des organismes communautaires
- [Le soutien en matière de santé mentale](#)
- Des services de messagerie et de livraison de nourriture et de produits essentiels

- Des ressources supplémentaires pour faciliter les conditions d'isolement, par le biais de la [Stratégie pour les collectivités prioritaires](#)